

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
|-----------------------------|-------------|----------|
| 22 | 22 | 12 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 novembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 27 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. DEMILLY), Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI, Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Monsieur Bruno DEMILLY (pouvoir donné à M. GAVOIS), Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Michel HAMY, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

A1-11-2020 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que la Loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, complétant la Loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, a rendu obligatoire la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) et précise les modalités de composition et de fonctionnement de ladite commission.

Elle a pour mission, notamment, l'examen annuel des rapports sur le prix et la qualité des services d'évacuation ou de traitement des Ordures Ménagères, mais aussi, des bilans d'activités des services exploités ou délégués.

Elle est consultée, pour avis, sur les projets de délégation de service public et sur la création de régies dotées de l'autonomie financière.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20201104-A1-11-2020-DE
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 20 octobre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** la Commission comme suit :

* Membres du Bureau Syndical dont Monsieur le Président :

- Monsieur Guy ALLEMAND,
- Monsieur Claude KIDAD,
- Monsieur Yves ENGRAND,
- Monsieur Emmanuel AGIUS,
- Monsieur Gérard GRENAT,
- Monsieur Marc BOUTROY,
- Monsieur Antoine PERALDI,
- Monsieur Charles COUSIN.

* Membres extérieurs (électeurs ou contribuables du Calaisis) à raison d'un membre par association ou syndicat :

- C.C.L.C.V. (Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie),
- C.N.L. (Confédération Nationale du Logement),
- U.F.C. (Union Fédérale des Consommateurs du Calaisis),
- F.O. (Force Ouvrière),
- C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail),
- C.G.C. (Confédération Française de l'Encadrement),
- C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens),
- C.G.T. (Confédération Générale du Travail).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SENADEC
62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 13/11/2020
Certifié exact.
L'ordonnateur.